



AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, monsieur Jacques Cusson, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, vendredi le 20^e jour du mois de septembre 2019 à 18 h 30 à l'église, 1845 chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : numéro 2019-0088 :

NATURE ET EFFETS :

Permettre la construction d'un garage d'une superficie d'au plus 98 mètres carrés. Le règlement de zonage en vigueur prescrit que tout garage doit avoir une superficie d'au plus 75 mètres carrés sans ne dépasser 75 % de la superficie de la résidence

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 420 Montée du Val-de-Loire, lot 4 1256 016

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil Municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 28^e jour d'août 2019

Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je, soussigné, monsieur Jacques Cusson, Directeur général et secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil Municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur notre site internet (www.stadolphedhoward.qc.ca) le 28^e jour du mois d'août 2019 entre 8 h 30 et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
ce 28^e jour d'août 2019

Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier